



NOUVEAUTÉ

Les modalités d'inscription évoluent sur
auvergnerhonealpes.fr/scolairedrome

 **Attention** : Inscriptions obligatoires
du 29 avril au 19 juillet 2019,
pour une prise en charge à la rentrée sans
pénalité de retard

Gardez votre carte **OùRA!** qui est votre titre de transport pendant 5 ans.
Cette carte, rechargeable, est à conserver soigneusement dans son étui de protection.

Sur auvergnerhonealpes.fr/scolairedrome



- Je consulte toutes les informations nécessaires à ma prise en charge et mon inscription
- Je **m'inscris***
- Je suis l'état de ma demande

*Inscription obligatoire pour tous les élèves drômois du 1^{er} degré (uniquement RPI et fermetures d'école) et du 2nd degré. Pas de reconduction automatique.



Si j'ai plus de 16 ans, je paye directement en ligne ma participation obligatoire



Une pénalité de retard de 30€ sera appliquée pour toute inscription après le 19/07
(sauf déménagements et affectations tardives avec justificatifs)

- Les élèves à la fois domiciliés et scolarisés dans les agglomérations de Valence/Romans, Montélimar et Tain/Tournon (Arche Agglo) doivent s'inscrire directement auprès du service transport de l'agglomération concernée.

Permanences en gare routière de Valence du 24/06 au 12/07 et du 22/08 au 18/09/2019 (8h-12h30 et 13h30-17h)

Informations sur les horaires de mes trajets sur oura.com